

## SÉRIE DE CONFÉRENCES

# 20 ANS DE L'OPAC EN RDC

Depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), et de son Protocole facultatif sur les enfants et les conflits armés (OPAC), les droits de l'enfant sont au centre du droit des conflits armés. Le droit international part ainsi d'un idéal à atteindre, qui est qu'aucun enfant ne devrait être associé aux conflits armés. Paradoxalement, l'environnement socioculturel des enfants engagés dans les conflits armés semble à la périphérie des études sur les enfants et les conflits armés, et du champ du droit international en particulier. S'agit-il d'une posture à soutenir ? Le droit international ne devrait-il pas intégrer dans la traduction des droits de l'enfant l'interdépendance entre l'enfant et son univers culturel ? L'accent sur la protection de l'enfant ne risque-t-elle pas de décontextualiser la réalité du « phénomène enfant soldat » en République démocratique du Congo (RDC) et de rendre invisible sa diversité et sa complexité ? Une approche « droits de l'enfant » sur le phénomène « enfants soldats » pourrait-elle engendrer de nouvelles tensions ?

Ces tensions et interactions entre les études en droits de l'enfant et les autres champs du droit international seront au cœur de cette série de conférences organisée par le Centre interfacultaire en droits de l'enfant de l'Université de Genève (CIDE) en collaboration avec le Centre régional de droits de l'homme et de droit international humanitaire de l'Université catholique de Bukavu (CERDHO). Portée par les 20 ans de la ratification par la RDC de l'OPAC, qui seront célébrés cette année, l'objectif de ces conférences est d'offrir un espace de réflexions critiques sur la manière dont le droit et la pratique tant internationale que nationale investissent la question des enfants soldats en RDC.

À cet effet, vous êtes cordialement invité-e-s à cette série de conférences pour vous rendre compte de la richesse et de la diversité des études sur les enfants et les conflits armés avec en perspective les recherches interdisciplinaires.

**CENTRE INTERFACULTAIRE EN DROITS DE L'ENFANT (CIDE)**

**FACULTÉ DE DROIT (UCB)**



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**



# 20 ANS DE L'OPAC EN RDC

2<sup>ème</sup> conférence - 8 septembre 2021

De 14h00 à 16h00, Via Zoom

« Le rôle du droit congolais en matière de protection de l'enfant dans la réinsertion des enfants soldats en RDC »

## Programme de la conférence

14h00-14h05 : Introduction aux thèmes abordés lors de la conférence

14h05-14h15: Le grand témoin avec **Christelle Molima Bameka** :

*« Entretien avec un juge pour enfants de la province du Sud-Kivu »*

14h15-14h45 : **Marcel Imani** (Professeur associé, Université officielle de Bukavu)

*La loi RD Congolaise de protection de l'enfant comme ressource dans le processus de démobilisation des enfants soldats. Forces et limites*

14h45-15h15 : **Thomas Furaha Mwagalwa** (Professeur, Université catholique de Bukavu)

*Vingt après : Quelques observations sur l'obligation de réinsérer les enfants associés aux forces et aux groupes armés en RDC*

15h15-15h55 : Discussions générales

15h55-16h00 : Mot de clôture et fin de la manifestation (Trésor Maheshe)

**Les prochaines conférences aborderont les thèmes suivants : la prise en compte des enjeux locaux dans la jurisprudence internationale ; et la traduction de l'OPAC en RDC : entre le local et l'international. Ces conférences auront lieu en octobre et novembre 2021.**

Comité d'organisation :

Prof. Karl Hanson (CIDE, UNIGE), Prof. Trésor Maheshe (CERDHO, UCB), Dre iur. Christelle Molima Bameka (CIDE, UNIGE).

Présentation des intervenant.e.s :

**Christelle Molima Bameka** est docteure en droit de l'Université de Genève. Après quelques années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention humanitaire dans la province du Nord-Kivu (RDC), Christelle Molima a décidé de poursuivre ses réflexions sous l'angle académique. Dans le cadre de sa thèse, elle s'est intéressée à la prise en charge judiciaire des victimes des enfants soldats à partir du moment où les enfants soldats sont libérés de leur charge militaire puis ramenés dans leurs communautés. Partant de l'étude d'un cas, la RDC, et de la collecte de données tout aussi théoriques qu'empiriques, elle s'est interrogée sur les interactions possibles entre deux institutions de gestion des enfants soldats coexistant en RDC (programmes DDR et justice juvénile) et sur une ouverture au droit à réparation des victimes des enfants soldats à laquelle ces interactions conduiraient. Ses centres d'intérêt sont les études en droits de l'enfant (*Childhood studies*), les enfants et les conflits armés, les jeunes et la violence politique, la mise en œuvre des droits de l'enfant en période post-conflit, les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens combattants.

**Marcel Imani Mapoli** est Professeur Associé à la Faculté de Droit de l'Université Officielle de Bukavu. Juriste et criminologue de formation, ses recherches actuelles se concentrent notamment sur la justice et l'enfermement des mineurs.

**Thomas Furaha Mwalwa** est Docteur en Sciences juridiques de l'Université Saint Louis de Bruxelles (Thèse : L'interdiction de la participation aux hostilités, la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats en République démocratique du Congo, février 2014), Thomas Furaha Mwalwa est actuellement Professeur de Droit de la protection de l'enfant, de droit international public et de Maintien de la Paix ainsi que des cours d'Introduction au Droit. Ses recherches actuelles portent sur l'effectivité des droits de l'enfant dans un contexte d'extrême pauvreté et sur les mécanismes de réparation en faveur des victimes de crimes graves commis par des enfants au cours des conflits armés ou des situations de violences généralisées.

**Karl Hanson** est Professeur ordinaire en droit public à la Faculté de droit et Directeur du Centre interfacultaire en droits de l'enfant de l'Université de Genève. Ses publications et ses intérêts de recherche se situent dans le champ interdisciplinaire d'études en droits de l'enfant et de l'enfance et ses publications couvrent plus particulièrement la théorie des études en droits de l'enfant et de l'enfance, le travail des enfants et les enfants travailleurs, la justice pour mineurs. Il est un des éditeurs de la revue *Childhood*. Ses enseignements sont dispensés dans le cadre du Master interdisciplinaire en droits de l'enfant (MIDE) ainsi que du Master of Advanced Studies in Children's Rights (MCR) dont il est le Directeur scientifique. Il est également Président du Comité directeur du Children's Rights European Academic Network (CREAN).

**Trésor Maheshe Musole** est Professeur à la Faculté de droit et Codirecteur du Centre régional de droits de l'homme et de droit international humanitaire de l'Université catholique de Bukavu où il coordonne le master complémentaire interdisciplinaire en droits de l'homme. Ses activités de recherche se situent dans le domaine du droit international (Droit international privé, droits des réfugiés, droit de la migration) ou la question des droits de l'enfant occupe une place prépondérante.